Image not found or type unknown

habitation zone inondable

Par **comminges**, le **05/09/2024** à **11:59**

Bonjour,

Une habitation ayant subi des travaux (aménagement pièce habitable en sous-sol) en 2012, se trouve classée dans le périmètre d'un PPRI prescrit en 2019. Une partie de l'habitation n'est pas conforme (une pièce habitable en sous-sol alors que la zone concernée dans le PPRI interdit l'habitation en sous-sol.

Cette habitation doit-elle se mettre en conformité avec le nouveau PPRI? sur quel fondement juridique? Quelle situation pour cette pièce en sous-sol?

Merci pour votre réponse.

Yves 31

Par **beatles**, le **05/09/2024** à **12:25**

Bonjour,

Aucune obligation sauf que l'assureur sera plus gourmand ou peut très bien refuser d'assurer.

Cdt.

Par **comminges**, le **05/09/2024** à **13:13**

Bonjour,

Merci pour votre réponse

Cordialement

Yves 31

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés